

## Politique de Micro-crédit

### Micro-crédit : Enveloppe de 50 000 \$ du FLI

Prêts à terme visant à aider financièrement les entreprises en démarrage (0–5 ans), ayant au moins un employée, dans les conditions suivantes :

- Prêt à terme entre 5 000\$ et 10 000 \$;
  - Période d'amortissement : de 2 à 4 ans;
  - Taux d'intérêt fixe à 6%;
  - Aucune garantie;
  - Caution personnelle;
  - Investir une mise de fonds égale au montant du prêt demandé, sinon le montage financier devra inclure un autre partenaire financier. Dans ce cas, une mise de fonds minimale de 20% du projet sera exigée;
  - Frais d'ouverture : 50 \$;
  - Frais de gestion : 10 \$ par mois;
  - Moratoire remboursement de capital : 6 mois;
  - Assurance-vie
- **Critères d'admissibilité :**
    - Avoir depuis moins de 5 ans son entreprise, et avoir sa place d'affaires sur le territoire de La Vallée-du-Richelieu
    - Favoriser la création et/ou le maintien d'emplois.
    - Démontrer la viabilité et la rentabilité de l'entreprise.
    - Coût du projet de moins de 300 000 \$.
    - Mêmes secteurs d'activités que la politique du Fonds local d'investissement (FLI).
    - Aucun critère d'éligibilité en raison de l'âge.
    - Rapport de crédit
  - **Sont exclus :**
    - Les entreprises de travailleurs autonomes
    - Les entreprises dont le ou les propriétaires travaillent sans rémunération

Notons que le ou les employés salariés peuvent être à temps plein, à temps partiel ou saisonnier.